

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2026146

avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 11/09/2026

Objet : ENGAGEMENT PARTENARIAL SDIS 31 DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES D
OCCITANIE ET DU DEPARTEMENT ET LA PAIERIE DEPARTEMENTALE

Nature : Délibérations

Matière : Commande Publique - Conventions de Mandat

Date de télétransmission : 11/09/2026

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2026=146 Partenariat DRFIP paieire.pdf

Annexes :

1 - Annexe 2026-146.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20260911-2026146-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 11/09/2026

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 31 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, au jour du trente et un août à quinze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 24 août 2026.

Étaient présents : HEBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis, PEIRO-FOURNIER Marielle, POUMIROL Emilienne

Étaient excusés : BAYLAC Sandrine

OBJET : Engagement partenarial entre le SDIS 31, la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne et la paierie départementale de la Haute-Garonne

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires public ;

Considérant que :

- Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale et de l'amélioration de la qualité des comptes, la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et du département de la Haute-Garonne, la paierie départementale de la Haute-Garonne et le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) souhaitent s'engager dans une démarche volontariste visant à accroître l'efficacité des circuits comptables et financiers et le service rendu aux usagers, ainsi qu'à renforcer la coopération de leurs services.
- Une réflexion sur l'amélioration de la qualité d'exécution des missions communes a permis d'identifier les besoins et les attentes mutuels et de définir conjointement les actions à engager et les domaines à prioriser. Les partenaires ont décidé de contractualiser leurs engagements réciproques et se fixent une série d'objectifs organisés autour de quatre axes majeurs de progrès et actions associées, en matière de gestion publique locale. Ceux-ci sont déclinés comme suit :

11 SEP. 2026

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

Axes		Actions retenues
Axe I	Amplifier les échanges et les relations entre l'ordonnateur et le comptable	<u>Action</u> : Œuvrer en faveur du rapprochement des services
Axe II	Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de dépense	<u>Action</u> : Maîtriser le délai global de paiement
Axe III	Améliorer l'efficacité des procédures en optimisant la chaîne de recette	<u>Action</u> : Mise en place d'un partenariat relatif au recouvrement des produits locaux
Axe IV	Renforcer la fiabilité des comptes	<u>Action 1</u> : Apurer les comptes d'imputations provisoires <u>Action 2</u> : Fiabiliser l'état de l'actif

- L'engagement partenarial prévoit un bilan annuel, établi au moyen de tableaux de bord par les partenaires. Ce bilan permettra d'évaluer la progression de chaque action et d'expertiser les mesures mises en œuvre. Il pourra permettre également de réorienter ou de compléter les démarches entreprises.
- La durée de cet engagement partenarial est fixée à un an, du 01/01/2027 au 31/12/2027, reconductible annuellement par reconduction tacite, pour une durée n'excédant pas 5 ans.

ENTENDU le rapport de Monsieur Jean-Jacques FERRIER,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT l'engagement partenarial entre la direction régionale des finances publiques d'Occitanie et le département de la Haute-Garonne, la paierie départementale de la Haute-Garonne et le SDIS 31, tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISENT le président du conseil d'administration à signer cet engagement partenarial.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le..... **11 SEP. 2026**....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

secretariatdir@sdis31.fr • **www.sdis31.fr**

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex